



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Gestion des matières résiduelles dans la MRC de Memphrémagog : un bilan positif pour 2015

Magog, le 21 avril 2016 – Lors de la séance du conseil des maires du 20 avril 2016, la MRC de Memphrémagog a présenté un bilan intérimaire de son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) 2013-2018 et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Bilan intérimaire du PGMR

Adopté à l'automne 2013 et s'échelonnant sur cinq ans, le PGMR de la MRC de Memphrémagog détermine les orientations et les objectifs de la MRC en gestion des matières résiduelles et s'assortit d'un plan d'action qui renferme 53 actions. Le bilan intérimaire permet de faire le point sur le degré de réalisation des objectifs et sur l'efficacité des mesures prévues.

Voici les résultats de trois objectifs qui avaient été fixés dans le secteur résidentiel :

- Matières résiduelles enfouies : 242 kilogrammes par personne alors que l'objectif était de 285 kilogrammes par personne.
- Matières recyclables : Les objectifs de récupérer 100 % du papier et du carton recyclables en 2013 et 100 % du plastique, du verre et du métal en 2015 sont en bonne voie d'être atteints, si l'on se fie à la caractérisation des matières qui a été faite en 2014 et qui indiquait la présence de papier et de carton dans une proportion de 5 % et des autres matières susmentionnées, dans une proportion de 9,5 %.
- Matières organiques : 51 % des matières ont été valorisées. L'objectif était de 60 %. (On avait établi un pourcentage de référence de 29 % en 2011.)

« Nous sommes heureux de ce bilan, somme toute positif », affirme madame Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin et présidente du Comité consultatif en développement durable (CCDD) de la MRC. « Même si nous n'avons pas encore atteint l'ensemble de nos objectifs, nous avons réalisé d'énormes progrès. Le bilan intérimaire ne remet pas en question les orientations du PGMR, mais il démontre qu'il faut poursuivre nos efforts. »

Concernant les actions à venir, outre la gestion des matières organiques et des résidus de construction, rénovation et démolition (les « CRD »), les municipalités de la MRC devront bientôt intégrer le défi de gérer les matières résiduelles produites dans les industries, commerces et institutions (les « ICI »). « La gestion des matières résiduelles provenant des résidences est déjà complexe et nous avons une prise là-dessus. Dans le cas des ICI, le défi est d'amener les entreprises à se prendre en charge, car la gestion des matières résiduelles a des répercussions

pour l'ensemble de nos collectivités. Des efforts de sensibilisation seront faits dans ce sens au cours des prochains mois », précise madame Maillé.

Bilan annuel des matières résiduelles du secteur résidentiel

Le bilan annuel montre qu'en 2015, 15 021 tonnes de matières ont été valorisées, dont 45 % de matières recyclables, 33 % de matières organiques et 22 % de résidus encombrants, bois, matériaux de construction, rénovation et démolition, RDD et textiles.

La quantité de matières enfouies a baissé légèrement en 2014, s'élevant à 12 121 tonnes en 2015, soit l'équivalent de 242 kilogrammes par personne. (Voir en annexe le tableau 1, Évolution des matières destinées à l'enfouissement.)

La quantité de matières prises en charge par les municipalités – soit un peu plus de 27 000 tonnes – a diminué de 1 000 tonnes par rapport à 2014 (cette année-là un apport exceptionnel de bois avait été enregistré à la suite d'un épisode de verglas).

La quantité de matières organiques recueillies dans les treize municipalités de la MRC qui offrent le service, combinée avec la quantité de matières valorisées grâce au compostage domestique sur le territoire, s'est élevée à 4 935 tonnes.

La quantité de matières valorisées par les écocentres, les écocentres mobiles et les services de la Ressourcerie des Frontières s'est chiffrée à 3 342 tonnes, soit l'équivalent de 67 kilogrammes par personne.

Bref, les différents services et programmes mis en place par les municipalités ont permis de détourner de l'enfouissement 55,3 % des matières du secteur résidentiel en 2015, toutes matières confondues. C'est un peu moins qu'en 2014 (où, tel qu'il est mentionné ci-dessus, le tonnage s'était ressenti d'une hausse du bois).

Comme le dit madame Maillé, « Le bilan indique un certain plafonnement. En fait, la situation est plutôt stable depuis trois ans. Bien que notre MRC compte parmi celles qui ont le plus faible taux d'enfouissement dans la province, nous pourrions faire encore mieux, car une partie importante des matières envoyées à l'enfouissement pourrait encore être valorisée. »

Dans l'objectif d'améliorer les résultats, le CCDD continuera son travail de sensibilisation auprès des citoyens dans les mois qui viennent. « Nous allons poursuivre la campagne *L'ABC du bac, trier, c'est un jeu d'enfant*, que nous avons lancée en 2015, pour inciter la population à faire un meilleur tri et à déposer les bonnes matières dans le bon bac. Changer les comportements n'est jamais facile, mais il suffit simplement de faire un petit effort additionnel et d'adopter de nouvelles habitudes! » ajoute madame Maillé.

On peut consulter le bilan complet de la gestion des matières résiduelles pour 2015 ainsi que le bilan intérimaire et le rapport des actions de mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles* sur le site de la MRC, dans la section [« Centre de documents »](#).

Source :

M^{me} Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 239

Pour information :

M^{me} Lisette Maillé
Présidente
Comité consultatif en développement durable
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-2388

M^{me} Mélanie Desautels
Chargée de projets
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 328

Annexe

Tableau 1

